



Communauté de Communes Adour Madiran
Val d'Adour Environnement
SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE SAUVETERRE

N° dossier : 3431 Nom de l'utilisateur : ESPERON Prénom : Patrick Adresse de l'immeuble : CH DE LA TEOULERE Commune : SAUVETERRE Section et n° parcelle(s) : ZD 0063 Date de réalisation de l'assainissement : 2000	Propriétaire de l'immeuble : Nom du propriétaire : ESPERON Prénom : Patrick Adresse : 23 R CLARAC 65500 VIC EN BIGORRE
--	---

Visite le : 20/07/2021 à 15:00

Présent : Carine EL MOKTADIR (Agente immobilier)

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :			
Superficie de la parcelle :	3000 m ²	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Publique	Nature du sol :	Argile
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Non	Sur terrain voisin :	Non identifié

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :				
Type	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
En vente			4	Nb wc : 1 / Nb SdB : 1 / Nb cuisine : 1

COLLECTE DES EAUX USEES :
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON
Destination des eaux pluviales : Fossé

PRETRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m ³)	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Toutes Eaux	Oui	3	Toutes eaux	Primaire : Oui Secondaire : Oui	Oui	04/2020	Non
Bac à graisse	Oui	0,3	Eaux ménagères	/	/	04/2020	Non

FILIERE DE TRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard de répartition	Regard de bouclage	EH : EQUIVALENT HABITANT R. : REGARD
Lit filtrant vertical drainé	Oui	25 m ²	Toutes eaux	<ul style="list-style-type: none"> •À 5 m de l'habitation : Oui •À 3 m de la limite de parcelle : Oui •À 3 m des arbres : Oui •À 35 m d'un captage d'eau potable : Oui •Recouvrement étanche : Non •Circulation / stationnement de véhicule : Non 	Oui	Oui	

REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Oui	Nature du rejet traité	Toutes eaux
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Dans le sous-sol :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet

SPANC du Val d'Adour

80 bis avenue Claude Chalin 65 500 VIC EN BIGORRE

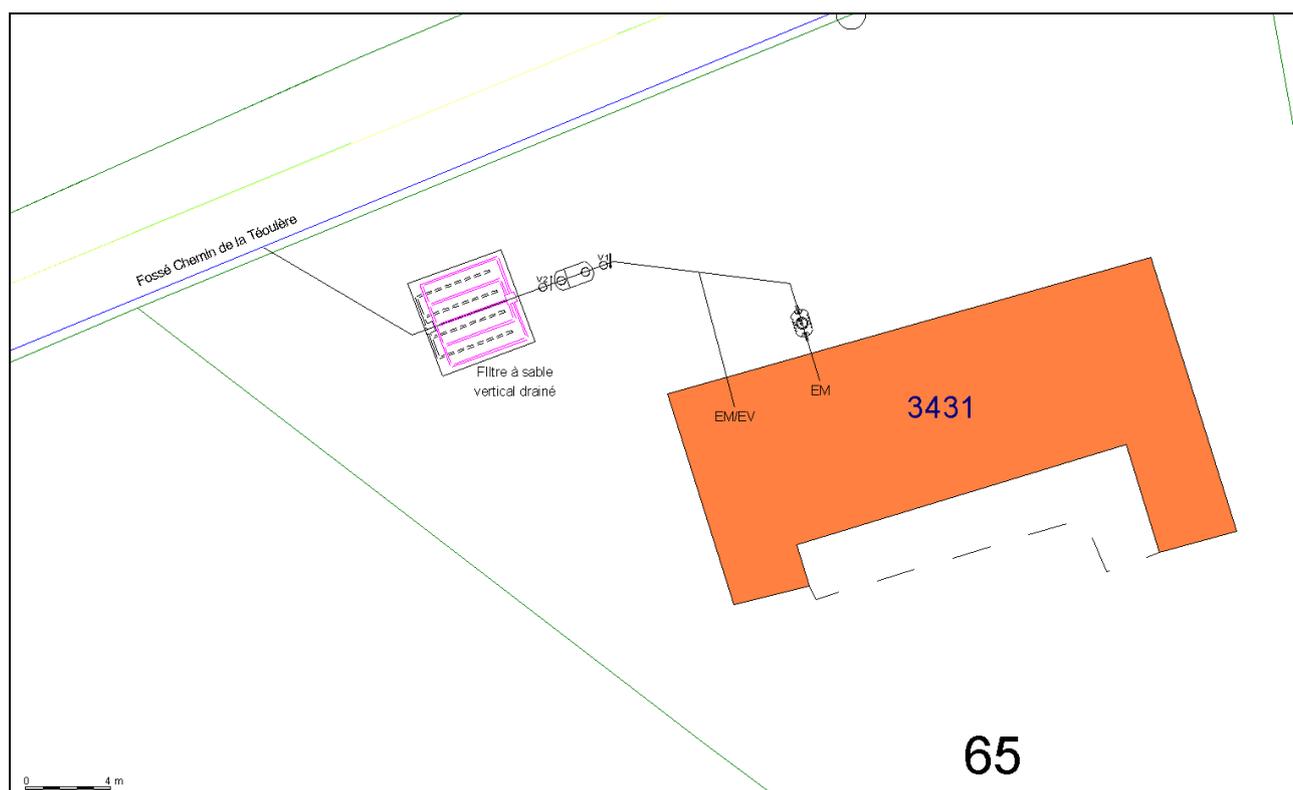
Tel : 05 62 96 72 80 Mail : spanc@va-environnement.fr

Exutoire :	Fossé Chemin de la Téoulère
------------	-----------------------------

EVALUATION DU DISPOSITIF :		Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012		
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE		INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
		<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais			
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an			
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir la fosse toutes eaux (remplie à moitié) - Préfiltre à entretenir - Remonter les ventilations - Nettoyer les dépôts dans le regard de répartition de la filière de traitement - Remplacer le tampon de visite du regard de collecte (dernier regard) de la filière de traitement 			
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés</i>				

SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/172):



Légende :



Fosse Toutes Eaux



Fosse septique



Préfiltre



Bac à Graisses



Regard de visite/contrôle



Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain

C = Cuisine

MàL = Machine à Laver

EM = Eaux Ménagères

EV = Eaux Vannes

CEP = Captage Eau Potable

PR = Pompe de relevage

EP = Eaux pluviales

COMMENTAIRES :

Pour permettre un traitement de qualité des effluents domestiques de l'habitation, il faudra prévoir de remonter les ventilations en évitant la proximité des fenêtres.

Il est important de nettoyer les matériaux filtrant (cassette) du préfiltre décoloïdeur incorporé à la fosse toutes eaux afin d'éviter le colmatage prématuré des drains. Au minimum 2 à 3 fois par an.

Il est nécessaire de remplir la fosse toutes eaux à son volume utile, ce qui permettra notamment de vérifier son étanchéité

De plus, lors du contrôle l'habitation n'était pas habitée, par conséquent le fonctionnement réel du dispositif n'a pas pu être apprécié.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

*Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation,
est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans*

Fait à Vic-Bigorre, le 21/07/2021

Le technicien, Yann BERTRAND

Le Président, Frédéric RE

